

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 03 OCT. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique l'État ;

Vu le décret n°2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1692 du 23 décembre 2022, fixant les modalités exceptionnelles d'accès à certains corps du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Hélène CAVALIÉ, conservateur général du Patrimoine, directrice adjointe des collections, Mobilier national, désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Pierre-Simon PELLISSIER, chargé d'études documentaires, chargé des archives et de la documentation numérique, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Madame Mathilde DEBELLÉ, chargée d'études documentaires principale, régisseur d'œuvres d'art, musée du Louvre, Département des Arts de Byzance et des Chrétientés en Orient ;
- Monsieur Christophe PICCINELLI-DASSAUD, chargé d'études documentaires, chargé de projets, adjoint à la directrice, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Mathilde DEBELLÉ, chargée d'études documentaires principale, régisseur d'œuvres d'art, musée du Louvre, Département des Arts de Byzance et des Chrétientés en Orient.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 03 OCT. 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES